

ESPAGNE

Camping Vilanova Park ****

Ctra Arboç 2,2 km

08 800 Vilanova I la Geltrù - (+34) 93 893 34 02



Location de Janvier à Décembre

2 Chalets dans le même camping

Sans point

Location à la carte (hors juillet août) : à la semaine, à la quinzaine ou au week-end

- **Demande par anticipation** (6mois) avec notion de priorité - voir modalités site ou aux permanences du CSE

- **Demande libre** (sur disponibilité) - voir modalités site ou aux permanences du CSE

Avec point : 2 points en juillet août à la quinzaine (voir note en décembre)

Chalet Climatisé 4/6 Personnes (env 35m2)

Terrasse couverte

Animaux interdits

1 chambre avec 1 lit double

1 chambres avec 2 lits simples

1 salon avec 1 convertible 2 couchages

Cuisine équipée, cafetière, micro-ondes,

Salle de bains, wc séparé.

Horaires de la réception

Arrivée à partir de 17h.

Départ avant 10 h

**Nous vous conseillons de prendre contact
avec le camping avant votre arrivée**

En cas d'arrivée tardive, prévenir impérativement la réception qui vous indiquera la marche à suivre.

ESPAÑE

Camping Vilanova Park ****

www.vilanovapark.com



Vilanova se situe à quelques 40 km de deux grandes villes telles que Barcelone et Tarragone. Accès par la route (682 km de Lyon) : A7 puis AP-7 Sortie 29, C-15, direction Vilanova, C31 direction Cubelles, sortie L'arboç

A votre départ veuillez remplir les tâches ci-dessous

- vider les poubelles, et apporter les à la déchetterie.

Le coin cuisine doit être rendu propre

- Faire la vaisselle, vider le lave-vaisselle et ranger la vaisselle dans les placards,
- Vider et laver le frigo.

Dans les chambres

- Secouer et plier couettes ou couvertures.
- retirer les draps des lits, les mettre dans les sacs prévus à cet effet.

Le mobil home doit être rendu en bon état de propreté

Présence du salarié obligatoire à l'arrivée et durant tout le séjour.

Les noms, prénoms et dates de naissance notés sur les compositions familiales font foi.

Les campings sont autorisés à refuser l'accès à toutes personnes non notées sur les vouchers.

Le CSE engage sa responsabilité envers ses prestataires. Merci de respecter cet engagement en vous conformant aux règles énoncées.

Dans son parc de 40 hectares aux essences rares, le camping Vilanova Park se trouve au début de la Costa Dorada, à Vilanova et la Geltrú. Situé sur une colline bien ombragée, le camping Vilanova Park vous offre une vue extraordinaire sur les superbes plages de la Costa Dorada. Vilanova i la Geltru est une station balnéaire appréciée pour ses vastes plages de sable fin en pente douce.

Une caution sera demandée sur place à votre arrivée et restituée à la fin du séjour si le ménage a été fait correctement et le mobil home rendu en parfait état, inventaire vérifié.

Taxe de séjour à régler sur place

Parking véhicule : 1 seule place comprise dans la location.

DRAPS FOURNIS

N'oubliez pas vos serviettes de toilette et torchons, non fournis
MENAGE FIN DE SEJOUR INCLUS

La capacité d'accueil du mobil home doit être respectée

Présence du salarié obligatoire

Le voucher doit être remis à l'accueil du camping à votre arrivée

TARIFS ET DISPONIBILITES : voir avec le CSE ou sur le site www.csesjd.fr

JE SOUHAITE PARTIR EN	Vous êtes en activité	Vous êtes retraité-e
JANV	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 juillet N-1 Attribution : 1ère permanence du mois d'août N-1 Libre : demande à déposer le 15 août N-1	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de NOVEMBRE N-1
FEV	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 août N-1 Attribution : 1ère permanence du mois de septembre N-1 Libre : demande à déposer le 15 septembre N-1	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de DECEMBRE N-1
MARS	Anticipation : demande entre le 10 et le 30 septembre N-1 Attribution : 1ère permanence du mois d'octobre N-1 Libre : demande à déposer le 15 octobre N-1	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de JANVIER
AVRIL	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 octobre N-1 Attribution : 1ère permanence du mois de novembre N-1 Libre : demande à déposer le 15 novembre N-1	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de FEVRIER
MAI	Anticipation : demande entre le 10 et le 30 novembre N-1 Attribution : 1ère permanence du mois de décembre N-1 Libre : demande à déposer le 15 décembre N-1	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de MARS
JUIN	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 décembre N-1 Attribution : 1ère permanence du mois de janvier Libre : demande à déposer le 15 janvier	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de d'AVRIL
ÉTÉ	Se référer à la note des multipropriétés d'été publiée en décembre de chaque année	2 mois après la parution des disponibilités
SEPT	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 mars Attribution : 1ère permanence du mois d'avril Libre : demande à déposer le 15 avril	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de JUILLET
OCT	Anticipation : demande entre le 10 et le 30 avril Attribution : 1ère permanence du mois de mai Libre : demande à déposer le 15 mai	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de d'AOÛT
NOV	Anticipation : demande entre le 10 et le 31 mai Attribution : 1ère permanence du mois de juin Libre : demande à déposer le 15 juin	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de SEPTEMBRE
DEC	Anticipation : demande entre le 10 et le 30 juin Attribution : 1ère permanence du mois de juillet Libre : demande à déposer le 15 juillet	je peux m'inscrire à la 1ère permanence de OCTOBRE

DESISTEMENT

Toute période désistée sera remise à la location par le CSE et fera l'objet d'une publication interne

Le CSE retiendra la somme de :

- ❖ 12 % de la totalité de la location si le désistement intervient entre 6 mois à 1 mois du départ
- ❖ 15 % de la totalité de la location si le désistement intervient entre 1 mois et jusqu'au jour du départ.

Montant maximum retenu : 70 €

Pas de retenue en cas de force majeure : maladie, raison de service du salarié, refus de congés du conjoint, événements graves SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF